



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 16 novembre 2022, pour le mercredi 7 décembre, à la salle du 1er étage de l'Auberge Communale. Le délai légal est donc respecté. Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle. La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h, par le Président, M. Y. Brechbühl. En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

Formalités :

- **Appel**
- **Adoption du dernier procès-verbal du 5 octobre 2022**
- **Assermentation**

Ordre du jour :

1. Préavis N°6/2022 – Budget 2023 –

Rapport de la commission de gestion et des finances (article 13.4 rCG)

2. **Communications des délégués aux associations** (Les délégués préparent une brève information sur les activités de l'association)

3. **Communications de la Municipalité**

4. **Communications du bureau**

5. **Vœux et divers**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme B. Fellay, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil : 40

Membres présents : 30

Quorum : 14

Taux de participation : 75 %

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Social, épuration.
M.	C. Boulaz		Déchetterie, police, paroisse, protection civile, école, eaux.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.

9 personnes ont pris la peine de s'excuser. 1 personne est absente. M. Goy (Omnibus) est présent.

Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.

Adoption du dernier procès-verbal du 5 octobre 2022

Le procès-verbal a été transmis par mail dans le dossier de convocation, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté, à l'unanimité, à main levée. Remerciements à la secrétaire.

Assermentation : aucune

Ordre du jour :

1. Préavis N°6/2022 – Budget 2023 –

Joint à la convocation le préavis municipal n° 6/2022. Selon rCG chapitre 3 art. 13.14

- M. P.-D. Collomb : lorsque nous avons élaboré le budget, nous n'avions pas tous les chiffres, car la station de la gravière était en phase d'essai. Holcim m'a informé hier, qu'actuellement, la gravière tourne à 100 %. Ils doivent stocker environ 40 000 tonnes de gravier, qui sont déjà achetées pour l'année prochaine. Dans le budget, on a été prudent, on a mis Fr. 40 000.-, mais on peut largement compter plus comme revenu l'année prochaine.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022

Quant au comblement, il y a eu une seconde mise à l'enquête pour le double fret (des camions arrivent sur le site avec des matériaux qu'ils déchargent, pour ensuite reprendre le gravier). Cela n'augmenterait pas le trafic de camions (ceux-ci rouleraient en général toujours à plein).

- M. J.-L. Conod lit le rapport de la commission de gestion et des finances (article 13.4 rCG)

« Chap 11. Administration. Augmentation de la rémunération de la boursière de 3 % (indexation) suite à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Nette augmentation à 10'000.- du point 11.3185. Pour honoraires imprévus, tel qu'un bureau technique, conseil d'avocat ou autre.

Chap 15. Pas de remarque particulière.

Chap 21. Impôt sur les frontaliers.

Suite à la réouverture de la gravière un montant de 3000.- est budgétisé.

Chap 22. Service financier.

Quatre de nos emprunts à taux fixe arrivent à échéance en mai 2023. La municipalité nous a informé qu'il n'est plus possible de bloquer des taux à l'avance.

La commission de gestion regrette de ne pas avoir eu plus d'informations même après demande sur ce point-là.

Chap 23. Pas de remarque particulière.

Chap 31. Terrain.

L'exploitation de la gravière devrait redémarrer, la municipalité met au budget un revenu de 80'000.-, mais reste très prudente quant à la rentrée de celui-ci.

Chap 32. Pas de remarque particulière.

Chap 35. Bâtiments communaux. 350.301

Nous sommes surpris de voir une augmentation significative (150%) des heures de vacation des municipaux pour 2023.

Auberge. Un montant de 15'000.- est budgétisé.

Pas d'entretien spécifique précisé. Congélateur. Pas de remarque particulière.

Collège. Lors du conseil du mois d'octobre le municipal des bâtiments nous a annoncé la fin des problèmes qui avaient engendré une augmentation des heures de présence sur ce bâtiment.

On ne peut qu'espérer que la gestion des cinq appartements soit moins contraignante que les problèmes rencontrés lors des travaux d'assainissement ces deux dernières années.

Puis la municipalité nous a informé que, selon la demande de la commission de salubrité, il y a encore des heures à prévoir pour trouver des solutions d'assainissement. Qu'en est-il ?

Gd salle. On note une augmentation du salaire de la concierge de 450.- à 800.-.

Aucune augmentation des locations comme annoncé lors du dernier conseil par le municipal des bâtiments n'est prévue.

Refuge. Nous remarquons une augmentation du budget 2023 de 25 %. Le budget est identique à l'année 2022, mais le renouvellement d'une table n'est pas prévu pour l'année 2023.

Aucune augmentation des locations n'est budgétisée.

Attention à ne pas tomber dans un poste déficitaire avec ce bâtiment.

Local du feu. Pas de remarque particulière.

Chap 42. Légère augmentation des revenus de location pour les places de parc à 4300.-.

Chap 43. Routes. Augmentation à 3500.- du coût de l'éclairage public et l'entretien de celui-ci.

La commission de gestion a posé à la municipalité la question suivante. L'interruption partielle ou totale de l'éclairage pendant la nuit a-t-elle été envisagée ? Cela pourrait être une solution pour faire baisser les coûts en énergie sur ce poste-là. Aucune réponse sur cette question ne nous a été donnée.

Chap 44. Pas de remarque particulière.

Chap 45. Ordures ménagères et décharge.

Quelques travaux d'entretien prévus et une très légère augmentation des charges au budget 2023 à 32'550.-.

Chap 46. Pas de remarque particulière.

Chap 5 à 7. Instruction publique et cultes, police et sécurité sociale.

Pas de remarque particulière, dépenses incompressibles et rendues obligatoires.

Chap 81. Service industriel.

81.312.2 station de pompage - électricité. Un montant de 300.- est budgétisé pour le décompte final de 2022 à recevoir en 2023.

81.314 entretien réseau et réservoir du Crêt. Dans ce compte n'apparaîtront plus que les charges du réseau communal.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022

Nous relevons que le budget 2023 présenté annonce un déficit de 90'904.00.frs

Soit une diminution du déficit par rapport au budget 2022 de 4110.00.frs.

La commission de gestion et finances rappelle à la Municipalité qu'elle aurait apprécié d'avoir un peu plus d'informations et d'explications afin de lui rendre la tâche de l'étude du budget 2023 plus aisée et regrette qu'elle n'ait pas répondu à toutes ces questions.

Néanmoins, la commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, propose à l'assemblée d'accepter le préavis numéro 06/2022 tel que présenté ».

- M. A. Mabile : aimerait entendre la Municipalité au sujet de l'éclairage nocturne.

- M. P.-D. Collomb : actuellement les nouveaux candélabres sont à 20 % de 22 heures à 5h du matin. Pour le solde des candélabres il faudrait changer toutes les têtes pour mettre des ampoules adaptées qui permettrait ce réglage.

- M. F. Bovier : une précision concernant la proposition de la romande énergie d'éteindre tous les candélabres de 23 heures à 4h45. Après étude, ce n'est pas possible pour eux, car depuis les travaux de la route, notre enclenchement de l'éclairage est piloté par M. Moffrand de l'entreprise Télétric. L'extinction de notre éclairage est possible (de 23h à 5h). Je souhaite savoir ce soir, quelle est la position du Conseil Général à ce sujet ?

- M. le Président : le but étant de discuter du budget, je vous propose de prendre une décision quant à cette proposition plus tard dans ce Conseil.

- M. E. Charrier : quel serait l'économie en cas d'extinction ?

- M. le Président : cela sera détaillé après.

- Mme I. Viatte : il avait été décidé l'an passé, devant le préfet, que la Municipalité ait le temps de se préparer pour donner les réponses écrites à la commission en lien avec leurs questions.

Le délai est trop court et ne convient pas.

- M. le Président : il n'est pas possible de continuer comme ça entre la commission et la municipalité. Il va falloir faire un agenda commun validé par tous afin que cela fonctionne. Nous allons organiser cela prochainement en dehors de la séance du Conseil Général afin de trouver des solutions qui conviennent à tout le monde.

- M. M. Jolliet : la seule chose qu'il reste par rapport à la commission de salubrité, c'est de combler une fissure et de voir comment cela va évoluer.

Il comprend le questionnement de la commission, quant à la réponse fournie.

- M. S. Berthoud : qu'en est-il des locations ?

- M. M. Jolliet : tous les appartements sont loués.

Mise au vote du préavis.

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°6/2022 soit :

Accepter le budget 2023 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de Fr. 90904.--.

29 votants (Oui : 27, Avis contraire : 0, Abstention : 2.)

Le préavis n°6/2022, budget 2023, est accepté tel que présenté.

2. Communications des délégués aux associations

AIVN (eaux usées) M. D. Golaz :

« L'AIVN s'est réunie le 17 mai à Juriens pour traiter le préavis concernant les comptes 2021 et procéder à l'élection du président, du vice-président, des scrutateurs et leurs suppléants.

Les comptes 2021 ont été acceptés. Le rapport annuel d'activité nous a été présenté, ainsi que les décomptes et statistiques de fonctionnement de la STEP.

L'AIVN s'est également réunie le 27 septembre à Premier pour traiter les préavis concernant le budget 2023, l'investissement de Fr. 90 000.- pour le remplacement de deux surpresseurs aérateurs de biologie et la réalisation d'une place de centrifugation des boues pour un coût estimé de Fr. 58 500.-

Tous les préavis ont été acceptés. Le remplacement des surpresseurs et la réalisation de la place de centrifugation seront financés par les réserves de l'association.

Le poste « électricité » du budget a fait débat. En effet, le montant budgété à Fr. 20 000 a été établi avant l'annonce des augmentations de prix.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022

Le président du CODIR a expliqué que le budget avait déjà été présenté, discuté et accepté avant cette annonce. Les réserves sont suffisantes pour absorber le surcoût et les nouveaux supprimeurs moins gourmands en énergie permettront une baisse de la consommation électrique. Pour info, la consommation électrique de 2021 était de 88 284 KWh, dont 60 715 KWh pour la biologie. Ces explications ont convaincu la majorité des délégués. Les exploitants poursuivent leur formation avec succès.

Un point qui nous concerne plus particulièrement : le contrôle du tronçon des eaux usées Bretonnières–Croy et des stations de relevage a révélé, sans surprise, de nombreux défauts, tels que déformations et problèmes de joints. Des solutions pour la remise en état sont à l'étude. Une remise en état sans qu'il soit nécessaire de creuser une fouille sur l'ensemble du tronçon semble possible ».

- Mme V. Chezeaux informe que les exploitants ont réussi leurs examens.

AISM (Source Mercier) Mme Berthoud :

« Voici quelques informations du comité de direction :

1er juin 2022

- Le débit de la source était de 960 l/min.

- Les comptes 2021 se soldent par un déficit de Frs 2'878.20

- Beaucoup de conduites de liaison entre les captages et les villages sont désuètes avec un diamètre ne permettant pas le transit suffisant de l'eau pour la consommation et la défense incendie.

- Il est primordial d'avoir de bonnes ressources, des infrastructures et un réseau en bon état permettant de distribuer de l'eau potable de qualité et de garantir la défense incendie dans chaque village. Raison pour laquelle nous devons investir.

- Avant la remise en état complète du réseau d'eau potable de la Source Mercier, les municipaux du Codir de l'AIMS et leurs Syndics se sont rencontrés pour discuter de l'opportunité de prendre l'eau directement depuis les sources et l'amener jusqu'aux entrées des villages. Les travaux de la totalité des conduites seraient pris en charge par l'AIMS. Le suivi de l'entretien, des traitements UV et/ou chlorage, les analyses et autres se ferait entièrement sous la responsabilité de l'AIMS. Les captages resteraient propriétés de chaque village, une convention sera élaborée avec chacun d'eux. Les Municipalités, à l'unanimité, appuient ce projet ambitieux et ont donné leur accord pour l'opportunité de cette gestion en commun des ressources garantissant de l'eau potable et de défense incendie pour chaque village. Ne pas oublier que cette structure s'inscrit pour les générations futures

- L'OFCO (Office de la consommation) et l'ECA vont valider un changement du projet ERNORM. Ce changement consiste à remonter l'eau depuis Bretonnières à Premier en direct sans passer par Croy et Romainmôtier qui, avec Juriens, se connecteront directement sur nos réservoirs plus tard et surtout quand ils seront prêts.

2 novembre 2022

- La pertinence de la source Mercier a de nouveau démontré son importance. Il a été pompé au 02.11.2022, 88'500m³ contre 69'500m³ sur toute l'année 2021.

- Par contre, nous devons attendre avant de commencer les travaux de l'étape 1. En effet, après avoir déposé un dossier aux améliorations foncières pour l'aide à l'agriculture de collines et montagnes, une réponse positive d'entrée en matière nous est parvenue. Ils vont visiter la source Mercier le 8 décembre 2022. Une subvention de 25 à 30% ou plus du projet devisé à CHF 8'500'000.- à terme sur l'ensemble. Mais seulement si les travaux n'ont pas débuté.

- Un petit calcul mental nous a simplement dicté ... D'ATTENDRE.

- Le plus compliqué, actuellement, pour les communes et l'AIMS sont les normes exigées en termes de qualité d'eau, ce qui provoque sans arrêt des fermetures de sources communales, du chlorage (pas de danger pour la santé) et ainsi un cumul d'analyses.

- Au vu de la crise énergétique annoncée, nous avons décidé d'avancer sur une sécurisation des pompages, aux Clées via 2 pompes actionnées par un tracteur et une génératrice pour le Signal, le Sapelet et les Mouilles. Financement autorisé art. 5 des autorisations générales :

- Autorisation d'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles selon l'art. 11 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Limite à 30'000 fr par cas et 90'000 par an.

- Petit historique de notre ancien fontainier, M. Albert Lambercy :

Projet ERNORM démarre en 1963, l'Association AISM en 1967, avec un budget de CHF 900'000.- pour 4 communes. 7 ans plus tard, Bretonnières et Premier nous rejoignent pour un prix de CHF 600'000.-, donc CHF 1'500'000.- pour l'époque (4'800'000.- à l'indice actuel). Pour l'époque, vente de l'eau à CHF 2.10/m³ correspondrait, à l'heure actuelle, à CHF 6.70/m³.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022

Son message : Nous avons la chance de pouvoir consommer de l'eau potable, alors que dans plusieurs pays des enfants meurent de soif. Alors NON, notre « or bleu » n'est pas cher. »

- ASCOVABANO (écoles) M. J.-L. Conod :

« Il y a des tableaux blancs numériques dans toutes les classes. Les enseignants ne sont pas tous contents et certains élèves non plus. Création d'un nouveau collège : Vaulion, 2 sites sur Croy-Romainmôtier. Gros dossier pour ces prochaines années. Vallorbe, grande salle, un projet est en discussion. »

- ORPC (protection civiles) Yann Brechbühl

« Le conseil intercommunal a dû principalement se pencher sur le projet d'investissement de Fr. 650000.- pour l'acquisition d'une base opérationnelle à Orbe. Le but est de centraliser l'ensemble des locaux de l'ORPC sur un seul endroit, soit l'administration et le matériel. Actuellement, l'ORPC loue annuellement des locaux pour Fr. 155600.-, par an, dans l'ensemble du district. Le nouveau projet coûtera annuellement Fr. 168700.- y compris un amortissement de Fr. 48750.- par an. Ce surcoût va représenter à terme une augmentation des charges pour les communes de Fr. 0,14 par habitant. Cela va surtout permettre à notre ORPC d'augmenter son efficacité et d'améliorer grandement sa logistique interne et d'éviter des pertes de temps sur la route entre les différents dépôts de matériel. Le préavis a été accepté, à l'unanimité, lors de la séance du 9 novembre ».

3. Communications de la Municipalité

- M. P.-D. Collomb : *« concernant la Gravière, il est prévu 25 camions par jour (moyenne) sur 220 jours par année. Pour la rue de la Gare, il est prévu deux radars pédagogiques qui vont indiquer la vitesse des camions. Un radar est pris en charge par Holcim et la commune payera le deuxième. Ils seront sur les candélabres et celui de la commune pourrait être mis à d'autres endroits dans le village. Les lignes blanches près de l'auberge et au bas de la rue Étienne seront repeintes afin de canaliser un peu les voitures. ».*

- M. C. Boulaz :

« Déchetterie, travaux d'entretien.

Nous cherchons des volontaires pour rénover la cabane. Comme déjà annoncé, elle date de 2001 et le revêtement de façade en bois à besoin d'une nouvelle couche de peinture. Quelques aménagements et entretiens de la zone sont à réaliser, donc tout le monde est bien venu. Il va de soi qu'un repas sera organisé pour les participants. Merci aux personnes intéressées de me le faire savoir.

Coup de Balai 2023

Notre commune en collaboration avec la commune de Premier souhaite participer à la journée coup de balai. Cette édition se déroulera le samedi 25 mars 2023. A cette occasion des groupes seront formés pour récolter les déchets de leur commune. Nous nous rendrons ensuite à la déchetterie intercommunale ou une animation sur le tri des déchets sera organisée. L'entreprise Henry participera à cette journée. La journée se terminera par une collation.

Eaux de nos sources

Pour donner suite à la reprise par l'AIMS des installations entre les captages et l'entrée des villages, l'eau de nos sources sera utilisée pour les fontaines. L'étude pour la rive droite devrait être réalisée ces prochains mois. La réalisation des nouveaux ouvrages n'est pour l'heure pas encore planifiée, mais la volonté des communes de Premier, Bretonnières ainsi que de l'AIMS est de faire au plus vite ».

- M. F. Bovier :

« A la suite de la proposition de la Romande Énergie de passer au programme 83, soit une extinction forcée entre 23h à 4h45, il s'avère que ce n'est pas possible. Depuis les travaux de la route, Romande Énergie ne pilote plus l'enclenchement de notre éclairage.

Cependant, nous pouvons faire ces réglages directement avec notre électricien (M. Dany Moffrand) de l'entreprise Télectric.

Dans quelle mesure seriez-vous d'accord d'éteindre les lumières dans le village non seulement pour l'économie d'énergie mais aussi pour la faune ?

La gare reste allumée (n'est pas propriété de la commune).

- Mme C. Glardon : un détecteur de mouvements, est-ce possible ? A étudier.

- M. le Président : soit on reste comme maintenant avec les nouveaux candélabres qui descendent à 20 % de 22 heures à 5h, soit on va plus loin et on coupe totalement l'éclairage public.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022

- M. F. Bovier : on peut définir l'horaire.
 - en réponse à M. G. Favre sur l'économie qui serait réalisée, la Municipalité n'a aucun chiffre.
 - M. le Président : pense que les économies seraient moindres, au vu des nouveaux candélabres qui sont équipés de LED, déjà abaissés à 20 %. C'est plus une idéologie et un principe qu'une réelle économie. On est dans un procédé plus que dans un chiffre.
 - M. M. Jolliet : économie il y a de toute façon, vu que l'on paie à la consommation.
 - M. le Président : c'est une décision municipale, mais je vous propose de voter sur le fait de couper l'éclairage public pendant la nuit.
- 29 votants (Oui : 22, Avis contraire : 7, Abstention : 0.)**

- M. F. Bovier :
« Les sapins de Noël seront disponibles le lundi 12 décembre sous le couvert de la fontaine en face de la maison de commune.
- Verrée de la Municipalité : le 12 décembre au feu du 1^{er} août, de 18h à 19h30.
- Le nouveau responsable du déneigement est M. Adrien Carrard. Nous lui souhaitons la bienvenue et bon courage. De ce fait, nous souhaitons aussi une bonne retraite à M. Roger Roy ».

4. Communications du bureau

Jeudi 07 décembre 2022 au Parlement Vaudois à Lausanne. On imagine faire un groupe pour voyager à prix réduit en train de Bretonnières jusqu'à Lausanne ou éventuellement organiser un transport en bus. On vous redonnera plus d'information lors du Conseil du 14 juin 2023

Diverses infos :

Merci aux membres des commissions de gestion/ finances et permanente pour leur travail.

N'oubliez pas de transmettre rapidement vos heures à la boursière.

Merci aux membres du bureau du Conseil pour leur efficacité surtout lors des votations.

5. Vœux et divers

- M. J.-L. Conod : la grille devant la grande salle est bouchée.
La Municipalité fera le nécessaire.
- M. M. Jolliet : évoque la contre pente du caniveau vers la place jeux. Celui-ci sera remis aux normes.
- Mme S. Chappuis : parle du nouvel horaire CFF et demande à la Municipalité s'il serait possible de faire la demande de mettre l'arrêt de Bretonnières facultatif pour les trains qui ne sont pas censés s'arrêter, ceci en lien avec les trajets pour les études. Une demande a été faite auprès de l'établissement scolaire pour que le train de 7h35 s'arrête exceptionnellement à Bretonnières. Au retour, celui de 16h20 devrait aussi s'arrêter pour les écoliers. A voir en espérant que ça joue.
La commune va se renseigner.
- M. M. Jolliet : une pétition peut avoir plus de poids.

- M. le Président :
Au nom du bureau, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de très bonnes fêtes de fin d'année, ainsi que nos meilleurs vœux pour 2023.
Appel de sortie : personne n'ayant quitté la salle, l'appel d'entrée fait office d'appel de sortie.
Ne partez pas tout de suite, une verrée de fin d'année offerte par la commune va vous être servie.
Je vous souhaite une très bonne soirée et vous remercie de votre attention.

– Le mercredi 22 mars 2023 – Le mercredi 14 juin 2023 – Le mercredi 11 octobre 2022
Le jeudi 7 décembre 2022 au Parlement Vaudois à Lausanne.

Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.

La séance est levée à 21h02.

Yann Brechbühl

Président

Francine Roth

Secrétaire